



LABO 17,DE
21 Rue Ramuntcho
17300 ROCHEFORT
05 46 99 90 80

Comment améliorer la qualité d'eau d'un puits ?

1. Mettre en conformité l'ouvrage.

La réalisation d'un puits ou d'un forage est effectuée selon les règles de l'art en respectant notamment l'Arrêté ministériel du 11 septembre 2003, le règlement sanitaire départemental et la norme AFNOR NF X 10-999 (avril 2007). Ce document concerne essentiellement les ouvrages réalisés avant 2007, et indique les mesures à prendre pour corriger les éventuels défauts de conception, d'implantation et de protection des captages.

Les règlements sanitaires départementaux et les Agences Régionales de Santé (ARS) édictent des règles de protection des captages d'eau, avec pour règle de base d'empêcher les infiltrations superficielles et les substances polluantes, et l'obligation d'entretien des ouvrages.

Les ARS peuvent vous informer plus largement. Des schémas indicatifs sont donnés page suivante.

Éliminer les entrées d'eaux parasites et de souillures

- ⊗ Aucun ruissellement ni eau de gouttière ne doit pénétrer dans un puits.
- ⓘ La périphérie du puits ou du forage doit être étanchée par une dalle béton sur 2m minimum, avec une pente vers l'extérieur.
- ⊗ Il n'y a aucune plantation à proximité immédiate.
- ⓘ Une margelle doit dépasser d'au moins 50cm du sol naturel pour un puits.
- 🔒 Un couvercle étanche et cadenassé doit être installé.

Éliminer les sources de pollutions à proximité

- ⊗ Les stockages d'ordures ou de fumiers sont interdits à moins de 35 m.
- ⓘ Les élevages d'animaux domestiques (volailles, lapins, chevaux,...) doivent être le plus éloigné possible.
- ⓘ Vérifiez l'étanchéité des systèmes d'assainissement (fosses, tuyaux), leurs fuites sont très contaminantes dans le sous-sol. Les fosses septiques obsolètes doivent être détruites, et le sol alentour excavé. Les fosses inutilisées mais en bon état peuvent être désinfectées puis remplies de sable (ou utiliser à d'autres fins). Si vous devez en installer, la loi impose une distance minimale de 35 m avec votre puits.
- ⊗ Les gouttières ne doivent jamais se déverser un puits : l'eau de pluie est propre jusqu'à temps de toucher une surface, mais en y lessivant les poussières elle devient impropre.

⊗ N'épandez jamais d'eau usée ou de fumier sur votre terrain. Limitez au maximum l'usage des pesticides, leur utilisation est d'ailleurs interdite à proximité des puits.

Maintenir la qualité de l'eau stockée

① Puissez régulièrement l'eau de votre captage assure son renouvellement et la dilution des éventuels polluants. Un ouvrage non utilisé depuis longtemps a toutes les chances d'être non conforme : procédez à sa remise en état, son nettoyage et sa désinfection (voir Partie n°2 « Comment nettoyer et désinfecter votre puits ? »).

① La ventilation d'un captage est indispensable afin d'y empêcher le confinement de l'air humide, le développement des moisissures, et les réactions de fermentations qui donneront de mauvais goûts et/ou odeurs à l'eau. Equipez les ventilations de moustiquaires, aucun insecte ne doit entrer (ni autres animaux).

⊗ Remplacez les tuyaux en plomb ou en cuivre par des tuyaux en plastique.

① Entretenez votre captage. N'y laissez pas de souillures ni de flottants, brossez les dégoulinades suspectes sur les parois, rescellez les éléments ou les pierres mal fixées,... Consultez la fiche n°2 « Comment nettoyer et désinfecter un puits ? ».

① L'installation d'une injection continue de désinfectant est possible, ainsi qu'une désinfection par UV. Ces systèmes sont à réserver aux contaminations récalcitrantes, et ils doivent être entretenus.

Et n'oubliez de vérifier régulièrement la qualité de votre eau par une analyse d'eau.

